

Un nouveau programme... de formation continue

Huguette Lachapelle et Arlette Pilote

Numéro 116, hiver 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/56119ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lachapelle, H. & Pilote, A. (2000). Un nouveau programme... de formation continue. *Québec français*, (116), 26–27.

Un nouveau programme... de formation continue

Alors que nous n'avons pas encore complété la formation sur le programme de français au secondaire, alors que nous n'avons pas encore fini d'intégrer les changements qu'il propose, nous arrive une réforme de l'éducation dont l'un des principaux volets est un programme de formation renouvelé. Dans l'ensemble, les buts et les orientations de ce nouveau programme marquent une volonté d'offrir aux jeunes Québécoises et Québécois un menu qui corresponde davantage aux exigences d'une société moderne. Mais quels seront les impacts de ce nouveau curriculum dans la vie des enseignantes et des enseignants de français ? Quelles nouvelles compétences devront-ils développer pour faire face à cette nouvelle musique qui nous vient du ministère de l'Éducation ?

Un des aspects très intéressants à considérer dans le nouveau programme de formation est qu'il place, de façon officielle, la langue maternelle au cœur des autres apprentissages. Dans l'énoncé de politique éducative « L'école tout un programme », publié en 1997 par le M.E.Q., on pouvait lire : « La langue maternelle (ou langue d'enseignement) doit occuper la première place à l'école : sa maîtrise est indispensable ». Cette volonté se traduit d'abord par l'augmentation du temps consacré à l'enseignement du français au primaire et au premier cycle du secondaire. Toutefois, l'élément le plus réconfortant peut-être, pour les enseignantes et les enseignants de français, c'est qu'on insiste sur le fait que le développement des compétences linguistiques est une responsabilité qui doit être partagée par les enseignantes et les enseignants de toutes les disciplines. On reconnaît enfin ainsi l'importance d'intégrer, dans tous les cours, des énoncés de compétences liées au domaine de la communi-

cation orale et écrite. Bien sûr, le MEQ avait déjà proposé, il y a quelques années, un plan d'action en ce sens et avait demandé aux commissions scolaires et aux écoles d'intégrer cette préoccupation dans leurs politiques. Mais nous savons tous que dans la plupart des cas, les politiques et résolutions élaborées pour soutenir ce plan sont restées lettres mortes, et que bien peu de véritables actions cohérentes et structurées ont été menées pour les appliquer. Le *Programme des programmes*, qui accompagnera les programmes d'études tant au primaire qu'au secondaire, décrit l'ensemble des compétences transversales à faire développer aux élèves et les regroupe en quatre ordres différents : méthodologique, social, intellectuel et finalement l'ordre de la communication. Il reviendra donc à chaque enseignante et enseignant, dans son champ disciplinaire spécifique, de développer chez les élèves des capacités et

des habiletés à exprimer un message dans un langage précis et approprié ainsi que des capacités et des habiletés à lire un message spécifique dans une discipline donnée. Pour ce faire, il faudra leur apprendre à augmenter leur capacité d'écoute, à structurer leur message, à appliquer un code de communication adapté à la situation de communication et à s'approprier le vocabulaire précis correspondant aux principaux domaines. Voilà qui est très prometteur et de nature à soutenir le travail qui se fait en classe de français.

En ce qui concerne plus particulièrement les enseignantes et les enseignants de français, quelles compétences pédagogiques et didactiques et quelles compétences directement en lien avec leur champ disciplinaire devront-ils développer dans les années à venir, pour mettre en œuvre ce qui est proposé dans le programme d'études modifié ?

Des pistes de formation continue

Tout d'abord, puisque ce programme propose aux enseignantes et aux enseignants de nouveaux paradigmes en apprentissage, en enseignement et en évaluation qui s'inspirent des courants cognitiviste et socioconstructiviste, il devient important de tenir compte des changements que cela suppose dans le contrat pédagogique. Quelles conséquences une approche par compétences plutôt que par objectifs entraîne-t-elle dans leur enseignement ? Aider les élèves à construire leurs apprentissages plutôt que de leur transmettre les savoirs nécessite une autre transformation qui risque de bouleverser sensiblement leur façon de concevoir l'enseignement. Il devient donc important de se sensibiliser à ces nouvelles approches afin d'être en mesure de comprendre et d'intégrer le plus naturellement possible les choix méthodologiques qui en découlent.

Quant au champ disciplinaire lui-même, il présente aussi de nombreux nouveaux défis aux enseignantes et enseignants de français. Il leur faudra se familiariser, si ce n'est déjà fait, avec la nouvelle grammaire qui vise à étudier le fonctionnement de la langue dans un système cohérent, et dans toutes ses dimensions, et ce, toujours dans la perspective de recherche de sens. Cela suppose d'abord une nouvelle appropriation de la grammaire de la phrase et du texte et ensuite l'adoption d'une autre approche de l'enseignement de cette grammaire, approche basée sur la découverte, la réflexion et les manipulations syntaxiques, entre autres. C'est déjà là tout un programme.

Les enseignantes et enseignants de français devront aussi répondre de la dimension culturelle imposée par le programme. Le phénomène littéraire, notamment, exigera qu'elles et ils se donnent une solide culture générale afin d'être en mesure non seulement de proposer, mais aussi

Un des aspects très intéressants à considérer dans le nouveau programme de formation est qu'il place, de façon officielle, la langue maternelle au cœur des autres apprentissages.

de guider la lecture d'œuvres littéraires de qualité ; cette dimension du programme exigera donc aussi qu'elles et ils soient aptes à établir un corpus cohérent, adapté et représentatif de notre propre culture, en priorité, mais aussi un corpus qui ouvre sur la culture des autres peuples ; enfin, les enseignantes et enseignants devront pouvoir situer le contexte social, culturel, géographique et historique des œuvres lues par les élèves.

Une troisième piste de formation continue concerne l'exigence du programme au regard de la communication orale intégrée à la lecture ou à l'écoute d'œuvres littéraires. La prise en compte de cet aspect pourra être facilitée par la connaissance de techniques coopératives susceptibles d'aider les élèves à développer des habiletés de communication et des habiletés sociales, notamment quand il s'agira de proposer des discussions, des tables rondes ou des débats.

La formation continue devra permettre aussi aux enseignantes et aux enseignants de s'engager dans de nouvelles formes d'évaluation des apprentissages qui respectent les données nouvelles du programme. Ces types d'évaluation devraient faire ressortir, entre autres, l'importance du jugement. Qu'il s'agisse de l'utilisation du portfolio, de la conception de nouvelles grilles d'observation des compétences, ou d'autres modalités d'évaluation, il faudra donner aux enseignantes et aux enseignants les outils nécessaires afin que toute activité d'évaluation soit congruente et qu'elle soit au service des apprentissages.

Enfin, les enseignantes et enseignants devront être capables de développer chez les élèves les compétences transversales prescrites dans le programme de formation et de tenir compte des domaines d'expérience de vie qu'on y trouve. Elles et ils devraient aussi, et cela est essentiel, développer des compétences à concevoir des tâches intégratrices qui exploitent des thématiques liées aux domaines d'expérience de vie et qui prennent en compte à la fois les compétences transversales et les compétences disciplinaires.

Une responsabilité partagée

Voilà, rapidement esquissées, les voies dans lesquelles pourrait s'engager la formation continue. Reste à savoir qui en portera la responsabilité. De toute évidence, tous les partenaires en éducation devront mettre l'épaule à la roue. Il appartient cependant d'abord au M.E.Q d'informer le milieu, de s'assurer d'une compréhension univoque du projet de réforme et de ses exigences, et de former des personnes ressources capables d'intervenir dans le milieu et de contribuer à la constitution d'un bassin de formateurs. Ce travail est déjà amorcé par de nombreuses rencontres proposées à des groupes cibles tels que des représentantes et représentants des commissions scolaires, des associations professionnelles, des responsables universitaires en formation des maîtres et enfin des représentantes et représentants de maisons d'édition. Le M.E.Q a aussi ciblé des écoles, dans différentes régions du Québec, pour expérimenter le programme de formation, fournissant ainsi à ces milieux du soutien et des ressources. Ces efforts seront toutefois insuffisants et des relais devront être assurés.

Au premier chef, il appartiendra donc aux commissions scolaires d'assumer la responsabilité de la formation continue de leur personnel. En dépit des compressions budgétaires, elles devront mettre en place diverses modalités de formation et s'assurer de soutenir adéquatement les principaux artisans de la réforme, à savoir, les enseignantes et les enseignants. Heureuses alors seront les commissions scolaires qui auront maintenu en poste les conseillères et conseillers pédagogiques, qui, de tout temps, ont été les pivots de la formation continue dans leur milieu. Les autres devront trouver des moyens efficaces de compenser leur perte. Les universités devront, elles aussi, emboîter le pas en adaptant, certes, leur programme de formation initiale aux nouvelles exigences du curriculum, mais aussi en offrant au milieu des projets de formation continue réalistes, stimulants et efficaces.

Enfin, les associations professionnelles comme la nôtre devront être mises à contribution. Il est clair cependant qu'il s'agit là d'un rôle complémentaire, bien que de grande importance. À titre d'organisme sans but lucratif, administré et animé par des bénévoles, et riche de la seule richesse de ses membres, l'AQPF, par exemple, n'a ni les moyens financiers ni les ressources de temps pour assumer la responsabilité première de la formation continue des enseignantes et enseignants de français. Elle peut par contre les soutenir, les stimuler et assurer une part de leur formation en se gardant elle-même à la fine pointe de l'information, en suivant l'évolution des recherches en éducation, notamment en apprentissage, et en transmettant à ses membres des réflexions continuellement mises à jour. Elle pourra ainsi s'assurer de préparer des congrès à fort contenu, des congrès adaptés aux besoins de ses membres, des congrès riches des ressources humaines disponibles les plus hautement qualifiées. Elle pourra aussi proposer à ses membres, par l'entremise de ses sections, des rencontres pédagogiques pertinentes et pratiques. Elle pourra enfin nourrir leur réflexion par ses écrits et ses positions officielles et identifier pour leur milieu, les ressources humaines disponibles capables de les soutenir et de les enrichir.

Voilà un bref tour d'horizon, forcément incomplet, des pistes à explorer pour assurer une formation continue adéquate et favoriser ainsi la réussite de la profonde réforme amorcée en éducation. Le défi à relever est considérable, les transformations, majeures et essentielles. Il faudra donc le concours de toutes les intervenantes et de tous les intervenants du milieu pour assurer ce passage vers le meilleur. Comme les principaux artisans de ce changement seront les enseignantes et les enseignants, il faudra leur donner les moyens de s'engager avec enthousiasme dans cette vaste entreprise. Au-delà de la formation à assurer, il faudra créer les conditions les plus favorables possible, il faudra s'ingénier à créer les conditions gagnantes. Parmi ces conditions, il y a, bien sûr, la reconnaissance, enfin, de la qualité de leur travail et de leur engagement. Quant aux autres conditions, il appartiendra à chaque milieu de les définir.

* Huguette Lachapelle est présidente de l'AQPF et Arlette Pilote, représentante des conseillères et des conseillers pédagogiques.